

6 Société et Culture

CNSS/Paiement trimestriel des pensions retraite

La direction générale propose des mesures d'accompagnement

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

FACE au mécontentement observé chez les retraités pensionnés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la directrice générale, Dr Nicole Assélé, a annoncé hier, mercredi 10 juillet 2019, un chapelet de mesures d'accompagnement liées à ce mode de paiement conforme au Code de la sécurité sociale au Gabon. C'était au cours d'un point-presse donné à l'auditorium de la maison Georges Rawiri à Libreville.

Face aux hommes et femmes des médias, le DG de la CNSS a exposé le programme d'accompagnement social, "destiné à atténuer les chocs et à assurer la dignité et l'équilibre social des retraités et

leurs ayants droit". Ledit programme devra être mis en musique "après le paiement des pensions au titre du 3e trimestre 2019, à partir du 5 août prochain".

En clair, les anciens travailleurs bénéficieront de "la mise en place immédiate d'une carte prépayée gratuite qui permettra à tous les retraités, bancarisés ou non, de retirer mensuellement leurs pensions s'ils le désirent auprès des partenaires financiers". Lesquels partenaires seront, quant à eux, réglés trimestriellement par la CNSS. Une option qui permet à la direction de ne pas s'éloigner de la loi et de pouvoir supporter les contraintes de trésorerie.

L'octroi de cette carte qui est une mesure innovante "ouvrira dans le même temps aux bénéficiaires, le droit aux réductions sur les produits de consumma-



Nicole Assélé, annonçant la mise en place d'une carte prépayée gratuite permettant à tous les retraités, bancarisés ou non, de retirer mensuellement leurs pensions.

tion de première nécessité" auprès des opérateurs économiques établis aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays.

Sur le plan socio-sanitaire, la directrice générale an-

nonce la souscription de plusieurs autres partenaires qui assureront la prise en charge médicale gratuite "entre les 1er et 5 de chaque mois, exclusivement dans les Centres d'actions sanitaire et so-

ciale (CASS) et Centre médico-sociaux (CMS), avec réduction de dispensation de médicaments de la CNSS sur l'ensemble du territoire national".

S'adressant particulièrement aux retraités, Mme

Assélé a tenu à préciser que cette réforme sur le paiement trimestriel des pensions n'est pas prise dans l'objectif de leur nuire. "Toute réforme comporte sa part de mécontentements. Vous pouvez cependant être sûrs que ceux qui décident aujourd'hui à la tête de la CNSS et tous ceux qui y collaborent restent avant tout des êtres humains, pénétrés de valeurs de solidarité et d'altruisme qui fondent notre vivre-ensemble", a-t-elle rassuré.

Elle a par ailleurs précisé que les mécanismes de fonctionnement pratiques qui se rattachent à ces mesures seront communiqués ultérieurement.

À noter que le paiement au trimestre des pensions à la CNSS est prévu par les dispositions de l'article 100 du Code de Sécurité sociale en République gabonaise.

Transport urbain

Les taxis d'Akanda ont leurs vignettes 2019

R.H.A
Libreville/Gabon

LE panel de maires de la commune d'Akanda réunis dans la cour de l'Hôtel de Ville a procédé hier, mercredi 10 juillet 2019, au lancement de l'opération de collage des numéros sur les taxis. Aux côtés de leur partenaire, Airtel Gabon, représenté par son responsable de la communication, Michel Aubert, le maire central, Grégory Laccruche Alihanga, a posé le premier autocollant sur les portières du taxi portant le numéro 1. Aussitôt suivi par ses adjoints qui ont effectué le même geste.

Cette année une fois encore, la commune met un



Grégory Laccruche Alihanga (g) et Michel Aubert, respectivement maire d'Akanda, et responsable de de la communication de Airtel Gabon ensemble dans l'opération de collage des vignettes.

accent sur la préservation de l'environnement avec une belle photo d'une plage du terroir barré du slogan : "Préservez notre environnement".

Pour le deuxième adjoint au maire de la commune, Serge Constant Colin Boreil, chaque année la commune procède à ces collages pour permettre à

leurs contribuables, exploitants de taxis, d'être en conformité avec la loi et surtout pour leur éviter les problèmes avec les forces de l'ordre. Ce

qui suppose, indique-t-il encore, qu'une opération coup de poing pourrait être menée d'ici peu pour contraindre les retardataires à s'acquitter des

frais inhérents à l'autocollant.

Pour cette année 2019, plus de 500 taxis sont attendus dans la commune d'Akanda.



Une vue de l'assistance lors du lancement de l'opération de collage de vignettes sur les taxis d'Akanda, hier.

Justice/Point-presse du Synamag, hier

Les magistrats satisfaits de l'année judiciaire écoulée

AEE
Libreville/Gabon

LE bureau du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a animé un point-presse hier au Palais de justice de Libreville. Ils se sont d'abord réjouis du bon déroulement de l'année judiciaire qui s'achève. Avant d'évoquer l'affaire du Kevazingo ayant marqué le déroulement de cet exercice. Ainsi, le président du Synamag, Germain Nguema Ella, s'est-il déclaré satisfait de la bonne tenue

des activités judiciaires 2018-2019 sur l'ensemble du territoire national. Une satisfaction qui, selon lui, résulte de la volonté des magistrats du Gabon de se mettre résolument au service des justiciables et du peuple gabonais au nom duquel la justice est rendue, a estimé M. Nguema Ella. Ajoutant que "cette accalmie est la parfaite illustration de la volonté des hommes en toge à privilégier la négociation en lieu et place de la paralysie du fonctionnement de nos juridictions".

Sur un tout autre plan, le



Le bureau du Synamag, au cours du point-presse donné hier au palais de justice de Libreville.

président du Synamag a indiqué que "le Synamag

a demandé et obtenu du ministre d'État, ministre

de l'Intérieur, de la Justice, garde des Sceaux, la régularisation des situations judiciaires de la quasi-totalité des magistrats impactés par l'application du décret 404 sur le nouveau système de rémunération. De même nous voulons nous réjouir et féliciter le Garde des Sceaux pour les assurances données quant à la dotation en moyens roulants des chefs de juridiction judiciaires et administratives notamment".

Enfin, le porte-parole des magistrats a évoqué l'affaire du kevazingo, dans laquelle, a-t-il souligné,

le Synamag ne ménagera aucun effort pour la manifestation de la vérité. " Cette affaire porte atteinte à nos ressources naturelles, mais aussi une atteinte grave à l'application des décisions de justice ", a-t-il relevé. Avant d'exhorter ses collègues magistrats à travailler, " afin que toutes les procédures soient engagées dans les formes réglementaires et que les décisions justes soient prises à l'encontre de tous les indélicats, quels qu'ils soient. "